

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE*Conseils municipaux et des arrondissements***SAGUENAY SE RÉUNIRA EN PRÉSENTIEL,
MAIS SANS PUBLIC ET SANS MÉDIAS**

Saguenay, le 3 MARS 2021 – À moins d'un changement des mesures sanitaires, les conseils municipaux de Saguenay et les conseils des trois arrondissements pourront dorénavant se tenir en présentiel pour les élus, mais sans la présence des citoyens et des journalistes.

La mairesse de Saguenay, Josée Néron, en a fait l'annonce après avoir validé cette possibilité auprès de la greffière de Saguenay, Me Caroline Dion.

Naturellement, Saguenay suivra les dernières annonces et recommandations du premier ministre du Québec, François Legault, en fin d'après-midi mercredi.

Ainsi, si les mesures actuelles demeurent en places, les élus de l'arrondissement de Jonquière pourront, tel qu'ils l'ont demandé, dès le mardi 9 mars 2021, tenir leur séance régulière en personne, mais sans la présence du public et des représentants des médias. Ce sera la même chose pour l'arrondissement de Chicoutimi, le 16 mars et de La Baie, le 23 mars, s'ils le souhaitent.

« Quant à la séance du conseil municipal de Saguenay, il sera possible de la tenir en présentiel le 6 avril prochain. Mais le public et la presse ne seront pas admis tant et aussi longtemps que la Santé publique ne le permettra pas », précise la mairesse de Saguenay.

Malgré tout, les séances régulières et extraordinaires du conseil municipal continueront d'être présentées en direct sur Internet.

Il va sans dire que tous les élus et le personnel nécessaire à la bonne marche des diverses séances auront en main un document les autorisant à circuler sur la voie publique au-delà du couvre-feu fixé pour le moment à 21h30.

– 30 –

Information : Stéphane Bégin, conseiller en communications et aux relations avec les médias
stephane.begin@ville.saguenay.qc.ca
(418) 698-3330 poste 1010 | (418) 540-5868